



DELEG - Directeur Adjoint des Achats et de la Commande Publique

DELEGATION DE SIGNATURE à Monsieur Jean LAURENTI

Monsieur Bernard ESCALLE, agissant en qualité de Directeur Général de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

- Vu la délibération n° 17.022 du Conseil d'Administration du 10 avril 2017,
- Considérant que Monsieur Jean LAURENTI exerce les fonctions de Directeur Adjoint des Achats et de la Commande Publique, placé sous l'autorité du Directeur Général,

Donne délégation à **Monsieur Jean LAURENTI** pour signer les actes suivants :

- Les actes de sous-traitance et tous documents y afférant
- Les courriers et actes afférents à la passation et à l'attribution des marchés publics et notamment :
 - ✓ Les courriers portant informations ou demandes aux candidats.
 - ✓ Les courriers échangés dans le cadre des procédures de rattrapage.
 - ✓ Les courriers échangés dans le cadre des négociations.
 - ✓ Les courriers de notifications d'acceptation et de rejet des offres.
 - ✓ Les courriers portant transmission au contrôle de la légalité.
- Les exemplaires uniques et certificats de cessibilité
- Les ordres de service, les bons de commandes, les décomptes généraux, les mises en demeure, les attestations de mainlevée de caution ou garantie et tout courrier ou décision relevant du suivi technique, administratif et financier des marchés relatifs à son domaine d'activité, sauf décisions de résiliation.
- Les correspondances courantes liées à l'activité de sa Direction.
- L'engagement, l'attestation de service fait et l'autorisation de paiement pour les dépenses relevant de son domaine d'activité et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis.
- La prise en compte de produits en lien avec l'activité de sa Direction.
- Les autorisations de remboursement des frais de déplacement du personnel de sa Direction.

➤ Les certifications de copies conformes de tous documents liés à son activité.

Marseille, le 19 avril 2017

**Le Directeur Adjoint des Achats
et de la Commande Publique**


Jean LAURENTI

Le Directeur Général


Bernard ESCALLE

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 22/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié par remise en main propre le 25 Avril 2017

Signature du délégataire
